

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni 05 juin 2020, a délibéré sur les points suivants :

COMMISSIONS COMMUNALES :

Les compositions sont composées comme suit :

Commission des finances : M. Nicolas PARISOT, M. Denny HOHMANN, M. Jean-Philippe LAN, Mme Eugénie MARTIN, Mme Christine VAUZELLE.

Responsable : M. Nicolas PARISOT

Commission des voies, chemins, parking et abords, éclairage public :- M. Jean-Philippe LAN, M. Eric DIDELOT, M. Julien DROUOT, M. Hervé DIDELOT, Mme Monique FERRER,
- M. Cédric PERSONENI.

Responsable : M. Jean-Philippe LAN

3 – Commission forêt : M. Arnaud BEAUDOIN, M. Hervé DIDELOT, M. Julien DROUOT, M. Jean-Philippe LAN,

M. Nicolas PARISOT, M. Cédric PERSONENI.

Responsable : M. Arnaud BEAUDOIN

4- Commission des bâtiments communaux et cadre de vie : Mme Christine VAUZELLE, M. Thierry HEL, M. Denny HOHMANN, Mme Ingrid LHUILLIER, Mme Eugénie MARTIN.

Responsable : Mme Christine VAUZELLE

5- Commission des affaires sportives et culturelles : Denny HOHMANN, Mme Sylvia VAUTHIER, Mme Christine VAUZELLE, M. Thierry HEL, M. Julien DROUOT.

Responsable : M. Denny HOHMANN

6- Commission des actions sociales : Mme Monique FERRER, M. Eric DIDELOT, M. Hervé DIDELOT.

Responsable : Mme Monique FERRER

7- Commission enfance et jeunesse, scolaire et périscolaire : M. Denny HOHMANN, M. Thierry HEL, Mme Ingrid LHUILLIER, Mme Eugénie MARTIN, M. Nicolas PARISOT, Mme Sylvia VAUTHIER.

Responsable : M. Denny HOHMANN

8- Commission terrains communaux : M. Cédric PERSONENI, M. Eric DIDELOT, M. Hervé DIDELOT, M. Jean-Philippe LAN, M. Nicolas PARISOT.

Responsable : M. Cédric PERSONENI

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Sont élus membres titulaires : M. Thierry HEL, Mme Ingrid LHUILLIER et M. Nicolas PARISOT.

Sont élus membres suppléants : M. Julien DROUOT, M. Denny HOHMANN et Mme Monique FERRER.

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS :

Sont élus délégués :

- ✓ S.I. Secteur Scolaire : Mme LHUILLIER Ingrid et M. HEL Thierry.
- ✓ S.D. Electricité des Vosges : Julien DROUOT,
- ✓ S.I. Eaux Mts Faucilles : M. DIDELOT Hervé et M. LAN Jean-Philippe, titulaires ; M. BEAUDOIN Arnaud et M. PERSONENI Cédric, suppléants.
- ✓ Association développement local « Pays de La Vôge » : Mme FERRER Monique.
- ✓ Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Mme FERRER Monique
- ✓ Commission des transferts de charge – CAE : M. PARISOT Nicolas, titulaire ; Mme LHUILLIER Ingrid, suppléante.
- ✓ Délégué Défense : M. BEAUDOIN Arnaud.

DELEGATIONS AU MAIRE :

Dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales, le CM a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences, à charge pour M. Le Maire de lui rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

INDEMNITES DES ELUS :

Le CM a fixé les indemnités de fonctions :

- 1er Adjoint : 7,74 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2ème, 3ème et 4ème Adjoint : 5,36% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

A noter que le taux maximal pour un adjoint est de 10,7 %.

M. Le Maire perçoit l'indemnité de fonction maximale sans que le CM n'ait à délibérer.

A Charmois l'Orgueilleux, le 08 juin 2020

Le Maire,
Eric DEL MISSIER